

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un an, 40 fr. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr.

Paris et Départements — Envoyer un mandat sur la poste — Affranchir

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — A franchir

ABONNEMENTS — ANNONCES

A Paris, quai Voltaire, n° 31

DIRECTION, RÉDACTION, A PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

POUR LES RÉCLAMATIONS

S'adresser à l'Imprimeur-Gérant

## ÉCHÉANCE DU 15 OCTOBRE

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

## SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Décret fixant la date des élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Arrêté relatif à l'importation des ruminants provenant de l'empire austro-hongrois et de l'empire d'Allemagne.

Médailles d'honneur.

Successions en déshérence.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Elections à la Chambre des députés.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — Annexes.

**INFORMATIONS ET FAITS.**

**SCIENCES, LITTÉRATURE BEAUX-ARTS** — REVUE DRAMATIQUE. — *Alphonse Daudet.*

Bulletin agricole et commercial.

## PARTIE OFFICIELLE

Paris, 14 octobre 1877.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur;

Vu le titre III de la loi du 22 juin 1833, les articles 14 et 17 du décret du 3 juillet 1848, l'article 4 de la loi du 7 juillet 1852, la loi du 10 août 1871 et la loi du 30 juillet 1874.

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu, dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 4 novembre prochain.

Les électeurs des cantons dans lesquels il y aurait lieu de procéder au remplacement de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement qui n'appartiennent pas à la série sortante, sont convoqués pour le même jour.

Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste des électeurs municipaux close le 31 mars 1877.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1874, le scrutin ne durera qu'un seul jour.

Il sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Art. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

Art. 5. — Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 11 novembre.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 octobre 1877.

Mal DE MAC MAHON,  
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,  
DE FOURTOU.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur;

Vu l'avis conforme du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 octobre 1877,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

M. Brassier (Antoine), préfet du département de la Savoie; successivement, de 1850 à 1870, conseiller de préfecture, sous-préfet et préfet d'Eure-et-Loir; préfet de la Savoie, du 21 mai 1877. Chevalier depuis 1863.

Au grade de chevalier :

MM.

Vivauz (François - Antoine - Alphonse), préfet du département de l'Hérault; conseiller de préfecture, secrétaire général et sous-préfet de 1864 à 1873, préfet de la Lozère, de la Dordogne, d'Ille-et-Vilaine et de l'Hérault, de 1873 à 1877; services exceptionnels

pendant la guerre de 1870 comme sous-préfet d'Etampes.

Ducrest de Villeneuve (Emile - Alexandre - Louis), préfet du département de Vaucluse : ancien officier de cavalerie (services militaires de 1859 à 1868); attaché au ministère de l'intérieur en 1868 et successivement, depuis 1870, sous-préfet de Meaux, préfet de l'Yonne, de la Marne et de Vaucluse. Commandant du 17<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale pendant le siège de Paris et décoré de la médaille militaire.

Esterhazy (Marie - Paul), préfet du département du Tarn : successivement, depuis 1860, conseiller de préfecture, sous-préfet dans quatre arrondissements et préfet de l'Ain et du Tarn, 6 ans de services antérieurs comme employé et officier de la marine nationale, intendant militaire pendant la guerre de 1870-1871; 23 ans de services.

Bourdier (Paul), préfet du département de l'Indre : membre du conseil d'arrondissement de Rethel et maire de Mesmont (Ardennes) en 1857. Successivement, depuis 1861, conseiller de préfecture, secrétaire général, sous-préfet et préfet; 20 ans de services.

Goirand de Labaume (Pierre - François - Alexis), sous-préfet de l'arrondissement d'Alais (Gard); 24 ans de services comme chef de cabinet de préfet, conseiller de préfecture et sous-préfet.

de Lamberterie (Paul), sous-préfet de l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure); 15 ans 1/2 de services, dont 8 comme secrétaire général ou sous-préfet. Engagé volontaire et capitaine des mobilisés du Lot pendant la guerre de 1870-1871.

Veisaz (Jules - Henry), secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure; 24 ans de services : secrétaire de la sous-préfecture de Bayonne en 1852, chef de cabinet de préfet en 1859, et successivement, depuis 1867, conseiller de préfecture et secrétaire général.

Goybet (Laurent), secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes : 17 ans de services dans l'administration, dont 2 en Savoie avant l'annexion. Successivement, depuis 1864, conseiller de préfecture, vice-président et secrétaire général des préfectures de la Savoie et des Alpes-Maritimes.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 octobre 1877.

Mal DE MAC MAHON,  
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,  
DE FOURTOU.

Calais) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Savreux (Jean-Guislain), domestique, décédé célibataire à Izel-lez-Equerchin, le 10 mai 1874; Delsert (Julien-Jean-Baptiste), veuf d'Aimée-Adélaïde Creton, décédé à Arran, le 21 décembre 1849.

Par jugement en date du 8 août 1877, le tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle de Montagnac-Lombez (Anne-Marie-Antoinette), fille naturelle, âgée de 19 ans, décédée à Bordeaux, le 18 janvier 1877.

Par jugement en date du 10 août 1877, le tribunal de première instance de Valence (Drôme) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Rostaing (Marie), ancienne domestique, domiciliée à Valence, où elle est décédée le 8 mars 1877.

Par jugement en date du 28 juillet 1877, le tribunal de première instance d'Embrun (Hautes-Alpes) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Giraud (Julien), dit Manones, décédé aux Estain, hameau de la commune d'Orcières, le 5 mai 1877.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 14 octobre 1877.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

SCRUTIN DU 14 OCTOBRE

### RÉSULTATS CONNUS

#### Ain.

Arrondissement de Gex : M. Grosgrin.

#### Aisne.

Arrondissement de Saint-Quentin : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Villain. — 2<sup>e</sup> circonscription, Malézieux.

Arrondissement de Laon : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Leroux. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Fouquet.

Arrondissement de Château-Thierry : M. de Tillancourt.

Arrondissement de Soissons : M. Choron.  
Arrondissement de Vervins : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Godelle. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Turquet.

#### Allier.

Arrondissement de Moulins : 2<sup>e</sup> circonscription, M. Patissier.

Arrondissement de La Palisse : M. Cornil.

#### Alpes (Hautes-).

Arrondissement d'Embrun : M. le comte de Prumères.

#### Alpes-Maritimes.

Arrondissement de Nice : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Borrighione.

Arrondissement de Grasse : M. Chiris.

#### Aube.

Arrondissement de Troyes : M. Fréminet.  
Arrondissement de Bar-sur-Aube : M. le comte de Roys.

#### Aude.

Arrondissement de Castelnaudary : M. le marquis de Lordat.

#### Bouches-du-Rhône.

Arrondissement de Marseille : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Bouquet. — 3<sup>e</sup> circonscription, M. Rouvier. — 4<sup>e</sup> circonscription, M. Bouchet.

#### Calvados.

Arrondissement de Caen : 1<sup>re</sup> circonscription : M. le général de Vendevre. — 2<sup>e</sup> circonscription, pas de résultat.

Arrondissement de Falaise : M. le duc d'Harcourt.

Arrondissement de Lizieux : M. le comte de Colbert.

Arrondissement de Pont-l'Évêque : M. Flaudin.

#### Charente.

Arrondissement de Cognac : M. Cunéo d'Ornano.

#### Charente-Inférieure.

Arrondissement de La Rochelle : M. Fournier.

Arrondissement de Saintes : 1<sup>re</sup> circonscription, M. le baron Eschasseriaux. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Jolibois.

#### Cher.

Arrondissement de Bourges : 1<sup>re</sup> circonscription, M. le prince d'Arenberg. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Boulart.

#### Corse.

Arrondissement de Sartène : M. Charles Abbattucci.

#### Côte-d'Or.

Arrondissement de Châtillon-sur-Seine : M. Arthur Leroy.

#### Côtes-du-Nord.

Arrondissement de Lannion : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Huon de Penanster. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Le Provost de Launay.

Arrondissement de Saint-Brieuc : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Garnier Bodéléac.

#### Doubs.

Arrondissement de Besançon : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Albert Grévy.

#### Eure.

Arrondissement de Bernay : M. Janvier de Motte.

Arrondissement des Andelys : M. Louis Passy.

Arrondissement de Louviers : M. Develle.

#### Eure-et-Loir.

Arrondissement de Chartres : 2<sup>e</sup> circonscription, M. Paul Mannoury.

#### Finistère.

Arrondissement de Brest : 1<sup>re</sup> circonscription, M. de Gasté.

#### Gironde.

Arrondissement de Bordeaux : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Simiot. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Mie.

Arrondissement de Bazas : M. le baron Jérôme David.

Arrondissement de Lesparre : M. de Bouville.

Arrondissement de Libourne : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Roudier. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Lalanne.

Arrondissement de la Réole, M. Robert-Mitchell.

#### Hérault.

Arrondissement de Béziers : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Vernhes.

#### Indre.

Arrondissement d'Issoudun : M. Leconte.

#### Jura.

Arrondissement de Dole : M. Jules Grévy.

#### Landes.

Arrondissement de Mont-de-Marsan : 1<sup>re</sup> circonscription, M. de Guilloutet.

#### Loir-et-Cher.

Arrondissement de Vendôme : M. de Sonnier.

#### Loire.

Arrondissement de Saint-Etienne : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Bertholon. — 3<sup>e</sup> circonscription, M. Richarme.

#### Loire-Inférieure.

Arrondissement de Nantes : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Laisant.

Arrondissement d'Ancenis : M. Thoinnet de la Turmelière.

Arrondissement de Paimbœuf : M. le comte de Juigné.

#### Loiret.

Arrondissement d'Orléans : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Robert de Massy. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Bernier.

Arrondissement de Gien : M. Devade.

#### Lot.

Arrondissement de Cahors. — 1<sup>re</sup> circonscription, M. de Valon.

#### Maine-et-Loire.

Arrondissement d'Angers : 1<sup>re</sup> circonscription, M. de Soland. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Fairé.

Arrondissement de Cholet : 1<sup>re</sup> circonscription, M. de Maillé (le comte). — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Durfort de Civrac (le comte).

Arrondissement de Saumur : M. Berger.  
Arrondissement de Segré : M. Janvier de La Motte (Louis).

Arrondissement de Baugé : M. Benoist.

#### Manche.

Arrondissement de Saint-Lô : M. Rauline.  
Arrondissement de Cherbourg : M. Lavieille.

#### Marne.

Arrondissement d'Épernay : M. Blandin.

#### Marne (Haute-).

Arrondissement de Chaumont : M. Maitret.  
Arrondissement de Vassy : M. Danelle-Bernardin.

#### Morbihan.

Arrondissement de Vannes : 1<sup>re</sup> circonscription, M. du Bodan. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Lorois.

#### Nièvre.

Arrondissement de Nevers : 2<sup>e</sup> circonscription, M. Turigny.

Arrondissement de Clamecy : M. le comte Le Peletier d'Aunay.

#### Nord.

Arrondissement de Lille : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Legrand (Pierre). — 2<sup>e</sup> circonscription : M. Masure. — 3<sup>e</sup> circonscription : M. Screpel. — 4<sup>e</sup> circonscription : M. des Rotours. — 6<sup>e</sup> circonscription : M. Debuchy.

Arrondissement de Cambrai : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Telliez Béthune.

Arrondissement de Douai : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Merlin.

Arrondissement de Dunkerque : 1<sup>re</sup> circonscription, M. d'Arras.

Arrondissement d'Hazebrouck : 1<sup>re</sup> circonscription, M. le baron de La Grange. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Plichon.

Arrondissement de Valenciennes : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Legrand (Louis). — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Renard (Léon).

#### Oise.

Arrondissement de Beauvais : 2<sup>e</sup> circonscription, M. Chevreau (Léon).

Arrondissement de Clermont : M. Labitte.

#### Pas-de-Calais.

Arrondissement d'Arras : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Sens. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. le marquis d'Havrincourt.

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Livois. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Dussaussy.

#### Pyrénées (Basses-).

Arrondissement de Pau : 1<sup>re</sup> circonscription, pas de résultat.

Arrondissement de Bayonne : M. Labat.

#### Rhin (Haut-).

Territoire de Belfort : M. Keller.

#### Rhône.

Lyon (ville) : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Millaud. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Bonnet-Duvetdier. — 3<sup>e</sup> circonscription, M. Durand.

#### Seine.

Paris : 1<sup>er</sup> arrondissement, M. Tirard. — 2<sup>e</sup> arrondissement, M. Brelay. — 3<sup>e</sup> arrondissement, M. Spuller. — 4<sup>e</sup> arrondissement, M. Barodet. — 5<sup>e</sup> arrondissement, M. Louis Blanc. — 6<sup>e</sup> arrondissement, M. le colonel Denfert-Rochereau. — 7<sup>e</sup> arrondissement, M. Frébault. — 8<sup>e</sup> arrondissement, M. le vice-amiral Touchard. — 9<sup>e</sup> arrondissement, M. Jules Grévy. — 10<sup>e</sup> arrondissement, M. Brisson (Henri). — 11<sup>e</sup> arrondissement, M. Floquet. — 12<sup>e</sup> arrondissement, M. Grepp. — 13<sup>e</sup> arrondissement, M. Cantagrel. — 14<sup>e</sup> arrondissement, M. Germain Casse. — 15<sup>e</sup> arrondissement, M. Farcy. — 16<sup>e</sup> arrondissement, M. Marmottan. — 17<sup>e</sup> arrondissement, M. Pascal Duprat. — 18<sup>e</sup> arrondissement, M. Clémenceau. — 19<sup>e</sup> arrondissement, M. Allain-Targé. — 20<sup>e</sup> arrondissement, M. Gambetta (Léon).

Arrondissement de Saint-Denis : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Sée (Camille). — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Bamberger. — 3<sup>e</sup> circonscription, M. Deschanel.

Arrondissement de Sceaux : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Raspail (Benjamin). — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Talandier.

#### Seine-Inférieure.

Arrondissement de Rouen : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Desseaux. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Dautresme. — 3<sup>e</sup> circonscription, M. Waddington.

Arrondissement de Dieppe : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Lanel.

Arrondissement du Havre : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Lecesne. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Dubois. — 3<sup>e</sup> circonscription : M. le comte du Douët.

Arrondissement de Neufchâtel : M. Thiessé.  
Arrondissement d'Yvetot : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Anisson-Duperron. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Savoye.

#### Seine-et-Marne.

Arrondissement de Melun : M. le comte Horace de Choiseul.

Arrondissement de Provins : M. Sallard.

#### Seine-et-Oise.

Arrondissement de Versailles : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Albert Joly. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Journault. — 3<sup>e</sup> circonscription, M. Rameau.

Arrondissement d'Etampes : M. Charpentier.

Arrondissement de Pontoise : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Senard.

#### Somme.

Arrondissement d'Amiens : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Goblet. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. le baron de Septenville.

Arrondissement d'Abbeville : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Labitte. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. de Rainvillers.

Arrondissement de Doullens : M. Blin de Bourdon.

Arrondissement de Péronne : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Mollien. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Magniez.

#### Tarn.

Arrondissement de Lavaur : M. Daguilhon-Pujol.

#### Var

Arrondissement de Toulon : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Daumas. — 2<sup>e</sup> circonscription, M. Allègre.

#### Vaucluse.

Arrondissement d'Avignon : M. le comte du Demaine.

#### Vienne.

Arrondissement de Poitiers : 1<sup>re</sup> circonscription, M. Salomon.

Arrondissement de Chatellerault : M. Héraul.

Arrondissement de Montmorillon : M. de Beauchamp.

#### Algérie.

Département d'Alger : M. Gastu.

Département de Constantine : M. Thompson.

### Ministère des finances.

#### AVIS AU PUBLIC

Emission des obligations du Trésor à long terme pour l'exécution de travaux publics (décret du 12 juin 1877).

Les porteurs de récépissés provisoires d'obligations du Trésor, émises pour l'exécution de travaux publics en vertu du décret du 12 juin 1877, sont avertis qu'ils peuvent, à partir du 15 octobre 1877, déposer ces récépissés pour être échangés contre les titres définitifs :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor public;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

#### AVIS

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1878 pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès de M. le di-

recteur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris le 30 novembre, les demandes qui paraîtraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant. Ce délai est prorogé jusqu'au 15 décembre pour les engagés conditionnels qui seront renvoyés en disponibilité le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira au chef-lieu du département.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Un concours général pour le surnuméraire de l'administration des postes aura lieu le jeudi 15 novembre 1877.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de dix-sept à vingt-cinq ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1<sup>m</sup>54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à trente ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 8 novembre.

#### AVIS AU PUBLIC

Les expéditions de France des dépêches à destination des Etats-Unis auront lieu, pendant le mois de novembre prochain, aux jours et heures indiqués par le tableau ci-après :

Jours et heures d'expédition de Paris.	Ports d'embarquement.	Dates d'embarquement.
1 <sup>er</sup> nov. matin.	Queenstown .....	2 Novembre.
3 — matin.	Queenstown .....	4 —
5 — soir..	Southampton .....	6 —
8 — matin.	Queenstown .....	9 —
9 — soir..	Havre (paquebots hambourgeois)..	10 —
9 — soir..	Havre (paquebots français).....	10 —
10 — matin.	Queenstown .....	11 —
12 — soir..	Southampton .....	13 —
15 — matin.	Queenstown .....	16 —
17 — matin.	Queenstown .....	18 —
19 — soir..	Southampton .....	20 —
22 — matin.	Queenstown .....	23 —
23 — soir..	Havre (paquebots hambourgeois)..	24 —
23 — soir..	Havre (paquebots français).....	24 —
24 — matin.	Queenstown .....	25 —
26 — soir..	Southampton .....	27 —
29 — matin.	Queenstown .....	30 —

Les correspondances à destination de la Nouvelle-Galles du Sud, de la Nouvelle-Zélande, du reste de l'Australie (sur la demande